



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX ÉCOLES ET AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Les inscriptions scolaires débutent au cours de ce premier trimestre de l'année. A cette occasion, la commune de Saint Mars d'Outillé simplifie les démarches des familles, avec la mise en place d'un dossier unique par enfant, pour les inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires.

Cette nouvelle procédure concerne les inscriptions :

- à l'école
- à la restauration scolaire
- aux accueils du matin et du soir
- aux Mercredis d'Activités Périscolaire (MAP uniquement pour la maternelle)
- aux Temps d'Activités Périscolaire (TAP uniquement pour l'élémentaire)

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés soit :

- par courrier / Service écoles et loisirs – Route de Teloché – 72220 Saint Mars d'Outillé
- ou par courriel à : accperi@laposte.net

Pour tout renseignement, contacter Maryline Maillard au 07 49 05 69 85

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée à la maternelle et pour chaque nouvel arrivant.

Fonctionnement des écoles

Maternelle : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h15 et de 13h50 à 16h35.

Ecole La Pastourelle	Route de Teloché – Saint Mars d'Outillé Téléphone : 02 43 42 71 93 Courriel : ce.0721002y@ac-nantes.fr	PS / MS / GS	Directrice : Mme Nivet Amélie
-------------------------	--	--------------	----------------------------------

Elémentaire : les lundis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
les mardis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h00
les mercredis de 9h00 à 12h00

École Le Patou	Route de Teloché – Saint Mars d'Outillé Téléphone : 02 43 42 75 56 Portable : 07 49 08 36 39 Courriel : ce.0720743s@ac-nantes.fr	CP CE1 / CE2 CM1 / CM2	Directeur : M. Lizé Stéphane
-------------------	---	------------------------------	---------------------------------

Restauration scolaire

Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment

Vous pouvez consulter en ligne le menu scolaire, le règlement intérieur et les tarifs sur le site www.stmarsdoutille.fr.

Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte.

Garderie périscolaire

Les jours et horaires d'accueil sont :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
- les mercredis de 7h15 à 8h50 de 12h à 12h30

Vous pouvez consulter en ligne le règlement et les tarifs sur le site www.stmarsdoutille.fr.

Les Temps d'Activités Périscolaires / TAP

Uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire. Le service est gratuit et les inscriptions sont obligatoirement sur une période de vacances à vacances. Les TAP sont les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

Vous pouvez consulter en ligne le règlement sur le site www.stmarsdoutille.fr.

Les Mercredis d'Activités Périscolaires / MAP

Ce service est gratuit. Il est réservé aux enfants de la maternelle de Saint Mars d'Outillé de 9h00 à 12h00 et uniquement sur inscription.

Les documents à fournir

Vous devez joindre au dossier d'inscription les documents ci-dessous.

<input type="checkbox"/>	Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (<i>quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone</i>)
<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile (<i>obligatoire</i>)
<input type="checkbox"/>	Attestation individuelle accident corporel (<i>vivement conseillée</i>)
<input type="checkbox"/>	Photocopie du carnet de vaccinations (p 90, 92 et 93)
<input type="checkbox"/>	En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif
<input type="checkbox"/>	Attestation CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire (<i>tarifs périscolaire</i>)
<input type="checkbox"/>	RIB et mandat de prélèvement (<i>uniquement si paiement par prélèvement automatique</i>)
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité pour le dossier d'inscription (<i>format carte d'identité</i>)

Une inscription sur le portail famille est obligatoire (voir site de la mairie)

www.stmarsdoutille.fr

ANNÉE SCOLAIRE :

- Inscription scolaire
- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire
- TAP
- MAP



ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Santé de l'enfant

Allergie alimentaire médicalement justifiée : OUI NON Préciser :

Prise en charge médicale particulière : OUI NON Préciser :

PAI (projet d'accueil individualisé) mis en place ? : OUI NON

Autre :

Assurance extrascolaire

Compagnie :

N° de police :

REPRESENTANTS LEGAUX

Responsable 1

M^{me} M.

Nom :

Prénom :

Père Mère Tuteur Autre

Autorité parentale OUI NON

marié(e)/pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) célibataire veuf(ve)

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Domicile :

Portable :

Travail :

@ Courriel :

Responsable 2

M^{me} M.

Nom :

Prénom :

Père Mère Tuteur Autre

Autorité parentale OUI NON

marié(e)/pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) célibataire veuf(ve)

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Domicile :

Portable :

Travail :

@ Courriel :

INSCRIPTION A L'ECOLE

Nom - Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

- Maternelle
 PS MS GS

- Élémentaire
 CP CE1 CE2 CM1 CM2



Photo identité

Autre(s) enfant(s) scolarisé(s) dans un établissement scolaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement
		/ / 20	
		/ / 20	
		/ / 20	
		/ ' 20	

FICHE SANITAIRE

Votre enfant suit-il un traitement particulier ?

- NON OUI
 Si OUI, lequel :

Votre enfant a une allergie ?

- NON OUI
 Si OUI, laquelle ?

A-t-il des problèmes médicaux ?

- NON OUI
 Si OUI, lesquelles ?

Suit-il un régime alimentaire spécifique ?

- NON OUI (PAI obligatoire)
 Si OUI, lequel ?

Votre enfant porte-t-il :

- des lunettes ? NON OUI
- des lentilles ? NON OUI
- des prothèses auditives ? NON OUI

Date du dernier vaccin antitétanique :

Souhaitez-vous apporter une précision supplémentaire ?

Si OUI, laquelle :

- NON OUI

Nom du médecin de famille :



INFORMATIONS RELATIVES A LA FACTURATION

Modalités de paiement

- Prélèvement automatique (*fournir un RIB*)
 Autres modes de paiement (*chèque, espèces, carte bancaire...*)

Organisme qui verse les prestations familiales

- Nom et prénom allocataire CAF :

Numéro allocataire :

J'autorise la commune de Saint Mars d'Outille à recueillir les informations me concernant auprès de la CAF, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux réductions de tarifs et de simplifier mes démarches.

- MSA

RETOUR DE L'ENFANT APRES LES TEMPS PERISCOLAIRES, TAP et MAP

Mon enfant scolarisé en école élémentaire est autorisé à rentrer seul au domicile : OUI NON

Si NON, en dehors des responsables légaux, personnes autorisées à venir le chercher :

Nom, prénom	Lien de parenté	Téléphone

Je soussigné(e) _____, responsable légal(e) assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et je décharge la Mairie en cas de problème survenant après la sortie.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET AUTORISATIONS DIVERS

- Je déclare sur l'honneur exacts tous les renseignements portés sur ce formulaire et m'engage à informer le service périscolaire de tout changement éventuel.
- Je reconnais avoir pris connaissances des différents règlements relatifs aux activités périscolaires et à la restauration scolaire.
- J'autorise la Mairie à publier et utiliser les photographies sur lesquelles figurent mon enfant fréquentant le service de restauration et les temps périscolaire.
- J'autorise les responsables de la Mairie à prendre en cas d'urgence les dispositions (de transport, d'hospitalisation) jugées indispensables pour la santé de mon enfant.

Fait à

Le

Signature responsable 1

Signature responsable 2

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Mairie de Saint-Mars d'Outillé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et CREDIT AGRICOLE LE MANS votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Mairie de Saint-Mars d'Outillé. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA**
FR 09 CAN 575543

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Pays :	

DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom :Mairie de Saint-Mars d'Outillé	
Adresse :1 rue Nationale	
Code postal :72220	
Ville :Saint-Mars d'Outillé	
Pays :	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :	Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
--------------------	--	--

Signé à : Saint-Mars d'Outillé

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Mairie de Saint-Mars d'Outillé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Saint-Mars d'Outillé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.